



Hors-série - Novembre 2019

INDECOSA-CGT FÊTE



Porter  
un regard  
sur le passé  
et préparer  
l'avenir

ANS  
DE DEFENSE DES  
CONSOMMATEURS  
SALARIÉS

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

**INDIVIDUEL**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

**COLLECTIF**

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro :  5 €

Abonnement annuel : Formule papier  30 €

Formule numérique  30 €

Formule papier et numérique  35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

**BULLETIN D'ADHÉSION**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

**Entreprise ou organisme**

J'adhère pour l'année 2019

30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros

30 euros

**Date et signature**

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516 • Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05

Nous contacter : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)

Scannez et découvrez le site d'INDECOSA-CGT



---

# EDITORIAL

## QUARANTE ANS, QUARANTE PAGÉS

La première chaîne de restauration rapide, Wimpy, avait été montée en France par Jacques Borel en 1961, mais celle-ci avait disparu au début des années 1970. Et c'est au moment de la création d'Indecosa-CGT, en 1979, que McDonald's ouvrait son premier restaurant français à Strasbourg, selon le « storytelling » officiel de la marque. Hasard du calendrier ? Faits sans lien apparent ? Peut-être pas si l'on considère les changements économiques et sociologiques qui ont permis au commerce mondialisé d'étendre ses effets à toute la planète et à tous les secteurs d'activité. Parions que ce sont ces mêmes changements qui ont alerté nos prédécesseurs sur la nécessité d'informer et de protéger les consommateurs.

1 469 fastfood plus tard, alors que la France est le deuxième marché du groupe après les Etats-Unis, l'action d'Indecosa-CGT est plus que jamais nécessaire. L'enseigne n'est pas l'objet de notre seul combat – loin s'en faut – mais elle est emblématique de tout ce que notre association combat : l'exploitation des salariés, l'hégémonisme commercial, la prise en otages des agriculteurs, la malbouffe, une politique tarifaire opaque pour les consommateurs, l'acculturation...

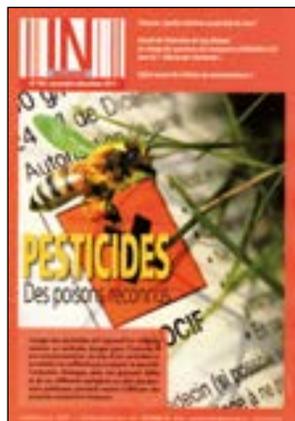
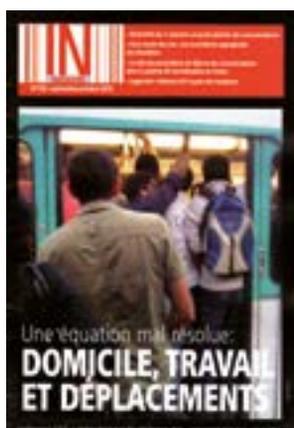
Aujourd'hui, nos inquiétudes viennent par exemple de la signature du traité de libre-échange, le CETA, qui déroule un tapis de droits nouveaux et de facilités aux multinationales. On le voit, notre action, bien ancrée dans les territoires, ne peut néanmoins s'abstenir d'un regard au-delà de nos frontières et dans les temps à venir.

Le changement climatique, l'épuisement des ressources, les pollutions, la disparition des espèces, l'étalement urbain, la révolution numérique représentent de nouveaux enjeux pour lesquels notre association se doit d'agir comme elle l'a toujours fait.

Pour cela, il est bon de nous rappeler nos origines, nos combats passés, nos repères revendicatifs et de les faire connaître le plus largement possible. C'est ce que tente de faire ce hors-série du IN Magazine publié à l'occasion des quarante ans d'Indecosa-CGT : retracer brièvement, en quarante pages, quarante ans de conviction et de mobilisation, et dessiner des voies pour l'avenir.

Bonne lecture !

**Christian Méchain, rédacteur en chef**



# SOMMAIRE

<b>Éditorial</b>	P. 3
La CGT et son rapport à la <b>consommation</b>	P. 5-6
<b>Les présidentes et les présidents</b> depuis 40 ans	P. 7
<b>Janvier 1980</b> : bulletin N°1	P. 8
Bref portrait d'une <b>association de la CGT</b>	P. 9
<b>Les Unes du IN</b> s'adaptent à l'époque	P. 10-11
« La CGT est dans son rôle lorsqu'elle s'occupe du quotidien des salariés. »	
<b>Interview de Philippe Martinez</b>	P.12-13
<b>Le logement</b> , un droit fondamental	P. 14 à 16
<b>L'eau, le gaz, l'électricité</b> , défendre des services publics	P. 17 à 19
Au début du combat, ça s'appelait <b>les PTT</b>	P.20-21
<b>Le pouvoir d'achat</b> , un combat fédérateur	P. 22-23
<b>La santé et la sécurité</b> pour tous et le bien-être des seniors	P. 24 à 26
<b>Banque, surendettement</b> , au plus près des ménages	P. 27 à 29
<b>Transports</b> , regard dans le rétroviseur	P. 30 à 32
<b>Environnement</b> , pointer les risques et les responsables	P. 33 à 35
Indecosa-CGT, <b>aujourd'hui</b>	P. 36-37
L'association sait se mettre à l'écoute des plus fragiles. <b>Interview de Martine Sellier</b>	P. 38-39

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX  
Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain • Rédaction : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par Rivet Presse Edition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.

# LA CGT ET SON RAPPORT À LA CONSOMMATION

La création, en octobre 1979, par la CGT d'une organisation de consommateurs n'allait pas de soi. Quelles raisons ont présidé à sa mise en place et quel était le rôle de cette nouvelle organisation ? En apportant une nouvelle dimension à la question de la consommation, Indecosa-CGT a bousculé bien des certitudes.

Dans les années 1970, la CGT est la principale organisation de défense des intérêts des salariés, qui représentent 80 % de la population active. Son audience et son aptitude à traiter de l'ensemble des problèmes posés aux travailleurs, que ce soit le pouvoir d'achat, les conditions de travail et de vie telles que le logement, les transports, la santé, l'éducation, font que la CGT constitue la principale organisation de défense des consommateurs salariés. Forte de ces expériences, la CGT revendique alors énergiquement sa place dans les organismes ayant vocation à traiter des questions de la consommation. Le gouvernement et un certain nombre d'associations de consommateurs y sont fortement opposés. Les questions de consommation sont un terrain utilisé par les pouvoirs publics pour tenter de réduire ou d'amenuiser le pouvoir d'achat des salaires avec des formules telles que "acheter mieux, pour acheter plus". L'intervention de la CGT est donc indispensable pour combattre les campagnes idéologiques et recentrer le débat dans ses dimensions réelles, celles de la défense des travailleurs pour leurs revendications et leur protection en tant que producteurs et consommateurs. C'est ainsi que la CGT va créer son propre indice des prix, en 1972, dans une conjoncture économique et sociale de rapide hausse des prix. Cette initiative résulte d'une suggestion d'Henri Krasucki, alors en charge de la politique revendicative de la CGT. La publication de cet indice prendra fin en juillet 1989. Le 25 novembre 1975, une note confédérale (1) consacre trente pages au

traitement du problème de la consommation et des organisations de consommateurs. Dans cette note, nous pouvons lire : "La question de la consommation populaire se trouve au centre des luttes sociales actuelles. Elle recouvre également un champ important des affrontements idéologiques. [...] Période, où le patronat et le gouvernement déploient une vaste campagne pour attribuer à "l'excès" de consommation la responsabilité de l'inflation et les dérèglements économiques inhérents à la crise structurelle du capitalisme monopolistique d'État. [...]"

## L'Impulsion de Georges Ségué

En 1978, le 40<sup>e</sup> Congrès montre que la CGT est de plus en plus sensible aux problématiques de consommation. Elle étend ses préoccupations aux conditions dans lesquelles la force de travail, une fois louée, évolue dans l'environnement immédiat de l'entreprise. D'autre part, l'influence de la consommation sur les conditions de travail a laissé place à la notion extensive de vie au travail. Ce concept couvre les habitudes de consommation des travailleurs dans leur vie quotidienne, prenant en compte leur double dimension de travailleurs et de consommateurs. Aussi, les thématiques du 40<sup>e</sup> Congrès sont porteuses de la nécessité de la création d'un outil qui serait le garant de l'articulation revendicative travailleur/consommateur, recherchant en permanence les nécessaires convergences. La CGT décide de fonder sa propre organisation de consommateurs,

“ L'intervention de la CGT est donc indispensable pour combattre les campagnes idéologiques et recentrer le débat dans ses dimensions réelles, celles de la défense des travailleurs pour leurs revendications et leur protection en tant que producteurs et consommateurs ”

(1) Note économique, numéro 122, 1975, Centre confédéral d'études économiques et sociales.

pour l'information et la défense des consommateurs salariés (Indecosa-CGT), dont les statuts sont publiés au Journal officiel le 20 octobre 1979. Domiciliée au 213, rue Lafayette, dans le dixième arrondissement de Paris, l'association se donne pour but "d'introduire la dimension de classe souvent absente de l'idéologie de la défense des consommateurs". Le conseil d'administration constitutif place Indecosa-CGT sous la présidence d'Ernest Deiss, assisté d'Hélène Mabillet, de Jean-Louis Butourd, de Michel Madieu et de Julien Livi (frère d'Yves Montant), élus secrétaires nationaux d'INDECOSA-CGT.

### La naissance de l'association de la CGT

Le 20 décembre 1979, en présence de Georges Séguy, Ernest DEISS présente à la presse l'association de défense des consommateurs salariés de la CGT. Il déclare : "[...] *Le rôle de l'Indecosa-CGT n'étant pas de suppléer, ni de conforter l'action de la Confédération génitrice sur ces questions, mais de développer une activité spécifique dans le domaine de l'étude de l'information et de l'organisation, de l'action.*" Le document du 41<sup>e</sup> Congrès confédéral de juin 1982, précise la démarche de la CGT. Indecosa-CGT trouve enfin sa place dans les statuts de la CGT. L'article 25, intitulé "Défense des consommateurs salariés", dispose que les adhérents de la CGT sont de droits membres de l'association.

Actuellement, Indecosa-CGT a un réseau de plus de trois cents points d'accueil dans la quasi-totalité des principales villes du pays, dans les grandes entreprises, les quartiers des grandes agglomérations. Les permanences répondent aux demandes et aux besoins de l'ensemble des consommateurs salariés. Ainsi, l'association de la CGT conjugue, à la fois, réponse individuelle et collective en veillant aux conditions sociales et environnementales, à la qualité et au juste prix des produits et des services que nous consommons. En outre, Indecosa-CGT participe aux instances où l'intérêt des consommateurs est en jeu. Ainsi, elle contribue aux travaux du Conseil National de la Consommation (CNC) et elle est représentée au sein des organismes de défense et d'information des consommateurs tel que l'Institut National de la Consommation (INC), etc.

Indecosa-CGT est également présente aux initiatives de la Commission européenne et au Conseil économique et social européen. Depuis novembre 2009, date de la création de l'European Consumer's Union (ECU), présente dans quatorze pays, elle en est adhérente.

### Les actions d'Indecosa-CGT

Les travaux de l'association durant les années 1980 ont, par exemple, porté sur la valeur des produits, la réglementation des locations de vacances, la gratuité des chèques. Face à la montée du mal-logement, elle a présenté des candidats aux élections des locataires dans le parc locatif social. Fin des années 1990, elle a agi auprès des pouvoirs publics lors des débats de la loi contre

les exclusions. Son expertise est reconnue par le CNC : la législation des loteries ou les actions menées contre l'utilisation des éthers de glycol à usage domestique et professionnel, ou contre les pratiques de viandes au détergent dans l'affaire Brunet, en 2001, et sur l'ensemble des scandales de l'industrie agroalimentaire des années 2000. Depuis 2007, Indecosa-CGT se bat pour l'interdiction de la mise en culture du maïs MON810. Elle a également engagé des procédures judiciaires pour défendre les victimes du Médiateur des laboratoires Servier ainsi que dans le cadre d'une fraude sur l'origine d'un produit destiné à gazéifier l'eau (Sodastream). En 2013, Indecosa-CGT a engagé une procédure conjointement avec le syndicat CGT du grand groupe français concerné et la fédération CGT-Métallurgie pour une affaire relative à des pratiques commerciales trompeuses liées aux engagements en matière de protection de l'environnement et de développement durable (code de bonne conduite). La seconde plainte concerne un fabricant de produits électroniques, à laquelle se sont jointes les associations Peuples solidaires et Sherpa, afin de faire reconnaître que les engagements éthiques (exploitation d'enfants et conditions de travail indignes) de la marque sont bafoués en Chine. Indecosa-CGT est intervenue au CNC et au grand débat national sur les nanoparticules et le développement nanotechnologies.

### La "Walmartisation" de l'économie

Aujourd'hui, les sciences et les techniques bouleversent notre vision du monde ainsi que notre rapport à la consommation et à notre environnement. La "Walmartisation" de notre économie repose sur un modèle économique fondé sur l'importation, la distribution et l'optimisation des chaînes de logistiques, plus que sur l'excellence industrielle et manufacturière. Elle se traduit par une politique des "petits prix" qui accroît la pression sur les fournisseurs et les bas salaires. Plus que jamais, Indecosa-CGT apporte une voix originale dans le mouvement consumériste, celle des 25,8 millions de Français occupant un emploi salarié, des privés d'emplois et des retraités. ■

**Patrice Bouillon, Secrétaire national**

Article publié en mars 2017  
dans le n°141 des Cahiers de l'IHS

“ L'association de la CGT conjugue, à la fois, réponse individuelle et collective en veillant aux conditions sociales et environnementales, à la qualité et au juste prix des produits et des services que nous consommons ”

# LES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS SUCCESSIFS DE L'ASSOCIATION NATIONALE



Ernest Deiss  
1979 - 1983



Lydia Brovelli  
1983 - 1989

Gérard Alezard  
1989 - 1999



Gérard Montant  
1999 - 2001



Philippe Antoine  
2001 - 2003

Daniel Collet  
2003 - 2009



William Jacquillard  
2009 - 2012



Collectif de direction  
2012 - 2014

Martine Sellier  
2014 -



# JANVIER 1980

## BULLETIN N°1 DE L'ASSOCIATION

*Le premier IN Magazine paraîtra en janvier 1987*

### INFORMATIONS

Bulletin édité par l'Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés,  
213, rue Lafayette - 75 Paris Cédex 10 -



## In De Co Sa sur les rails...

Pour la première fois vous recevez le bulletin d'information de l'Indecosa c.g.t.

Plusieurs questions peuvent vous venir à l'esprit, quel est le rôle de cette parution, que pourra-t-elle nous apporter, quelle en sera sa diffusion et son développement ?

Modeste publication mensuelle pour commencer, nous ambitionnons d'en faire, à terme, une édition de large audience, retraçant l'ensemble des activités de notre association, informant sur les problèmes de la consommation et appelant à l'action.

Dans une première période, ce bulletin constituera un lien régulier entre les organisations adhérentes à l'Indecosa, les associations de consommateurs, les personnes intéressées à ces questions pour devenir progressivement un large moyen d'information des consommateurs.

Expression de l'Indecosa, il traduira ses orientations, ses objectifs et contribuera à populariser ses actions.

Son développement sera donc fonction de celui de l'association elle-même, et pour celle-ci nous avons de grandes ambitions. Créée à l'initiative de la c.g.t., l'Indecosa a pour objectif premier la défense des intérêts collectifs des salariés dans le domaine de la consommation.

Ceci nécessite évidemment que soient pris en charge les problèmes du pouvoir d'achat, des revenus salariaux et des prestations sociales ainsi que l'ensemble des consommations des ménages de travailleurs.

Celles-ci sont de natures diverses, marchandes pour l'alimentation, le logement, l'habillement, les transports individuels, etc... ou indirectes, comme pour l'enseignement, la santé, certaines activités culturelles ou de loisirs, etc...

L'ensemble de ces questions entre naturellement dans le champ de notre activité, il s'agit donc d'une grande tâche nécessitant des moyens matériels et humains importants dont seule une association comme la nôtre, bénéficiant du soutien et de la participation de l'ensemble des organisations de la c.g.t., peut disposer, avec ce que cela suppose de compétence, de sérieux et de dévouement.

En centrant son activité sur la défense des consommateurs salariés, l'Indecosa entend mettre en évidence les problèmes spécifiques de ces consommateurs, tant quant à la nature de leurs revenus, leur montant, et l'influence de leurs conditions

de vie et de travail sur leur mode de consommation. Il est évident que les salariés, de par leur condition, ont des comportements et des contraintes spécifiques liés à leur activité et à leur niveau de revenu.

Notre volonté en tant qu'association nationale d'appréhender en priorité la défense des intérêts collectifs des salariés, ne nous conduit pas à sous-estimer ou écarter les questions liées à la défense individuelle des consommateurs.

Mais pour que cette activité puisse être pleinement et largement prise en compte, il nous faut très rapidement, mettre en place des structures décentralisées, plus proches des intéressés, tout d'abord au niveau régional, puis ultérieurement au niveau départemental et local.

Voilà très rapidement résumé les objectifs qu'entend poursuivre notre association, et dont notre bulletin vous rendra régulièrement compte.

Déjà des études sont en cours, notre association a formulé son appréciation sur la libération des prix décidée par le Gouvernement, sur la duperie de la politique de concertation qui a également suscité une protestation des autres organisations de consommateurs.

Les tâches qui nous attendent sont multiples et complexes, mais nous sommes persuadés que répondant à un besoin réel des salariés, notre association et son bulletin bénéficieront du soutien des travailleurs et forts de celui-ci rempliront la mission qui leur est assignée.

Ernest DEISS  
Président

LA DIRECTION DE L'ASSOCIATION  
INDECOSA est administré par un Conseil  
de 25 membres.

Son Bureau placé sous la présidence de  
Ernest DEISS, Secrétaire de la c.g.t., est  
composé de :

Jean-Louis BUTOUR, Pierre DEL-  
PLANQUE, Julien LIVI, Hélène  
MABILLE, Michel MADIEU, Henri  
TRONCHON.

Secrétaires : Julien LIVI, Hélène  
MABILLE, Michel MADIEU.

# BREF PORTRAIT D'UNE ASSOCIATION DE LA CGT

Créée par la CGT, Indecosa, l'association de défense des consommateurs salariés, agit à partir des réalités économiques, politiques et sociales qui conditionnent la manière de vivre du salarié, de l'usager, du consommateur citoyen et contribuable.

Le but d'Indecosa-CGT est l'étude, l'information, la promotion et la défense des droits et intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres, de leur-s conjoint-e-s ou concubin-e-s et de leurs enfants, dans tous les domaines de la consommation et de la vie quotidienne, notamment en matière, de logement, de santé, d'environnement, de cadre de vie...

Si Indecosa-CGT n'a pas pour vocation d'intervenir directement dans tous les champs des relations sociales, elle rappelle que derrière chaque produit, derrière chaque service, il y a une part de travail des salariés. C'est de la prise en compte de cette réalité, de cette relation salarié-producteur-consommateur-usager, que découle la spécificité d'Indecosa-CGT. L'association inscrit ses actions dans la recherche de solutions durables, qui ne peuvent être gagnées que par le développement d'actions collectives portées par les consommateurs salariés.

L'activité économique et l'emploi dépendent

“ Avec le Proxibus, les bénévoles d'Indecosa-CGT 61 sont allés tout l'été à la rencontre des citoyens dans toutes les villes du département. Ils expliquaient leur rôle et leurs missions mais aussi l'importance de se regrouper pour lutter collectivement pour nos droits. De cette façon, ils portaient les propositions de la CGT. ”

Isabelle Ledoux, secrétaire générale de l'Union départementale CGT de l'Orne

Extrait de la vidéo en ligne sur le site d'Indecosa-CGTss

très fortement de la consommation. Il ne peut pas y avoir de solutions durables aux besoins et aux attentes des consommateurs sans un relèvement des salaires, des pensions et des minimas sociaux, et un pouvoir d'achat garanti. Cette conviction imprègne profondément les actions de l'association.

Indecosa-CGT est une association militante, force de propositions, de revendications, de mobilisation des consommateurs.

Son action militante collective se traduit par :

- l'accueil des consommateurs et des usagers et l'aide aux règlements des litiges,
- des actions d'information, de formation et de conseil,
- une présence active dans toutes les instances relevant de la consommation.

Sa force de propositions s'exprime par :

- des propositions en réponse aux attentes des consommateurs, en lien avec leurs préoccupations.

Cela nécessite une connaissance exacte des attentes et besoins individuels et collectifs. Pour ce faire des formations, des échanges, des débats, des confrontations d'expériences sont régulièrement organisés. Indecosa-CGT bénéficie aussi des compétences individuelles et collectives des militants et des organisations de la CGT.

Enfin, Indecosa-CGT s'applique à développer des coopérations avec des instances comme les comités d'entreprises, y compris au niveau européen, ainsi qu'avec les acteurs de la société civile.

Elle contribue aux convergences entre les associations de consommateurs et le mouvement associatif et environnemental quand les revendications sont communes. ■

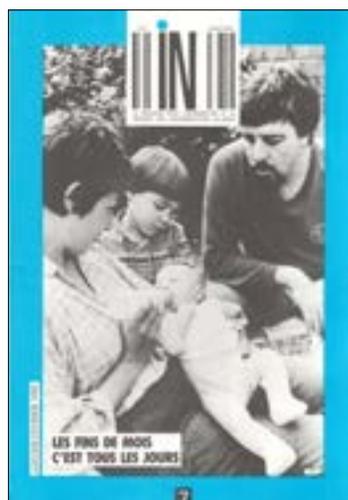
## INDECOSA-CGT, UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEUR AGRÉÉE

Les conditions d'octroi de l'agrément sont liées à des critères prévus par la loi. Ceux-ci sont liés à l'activité, à la représentativité, et à l'indépendance de toutes formes d'activités professionnelles.

L'agrément est délivré pour une durée de cinq ans et peut être renouvelé. L'agrément des associations nationales est accordé par arrêté conjoint du ministre chargé de la Consommation et du garde des Sceaux. Il est publié au Bulletin officiel de la concurrence, consommation et répression des fraudes.

L'agrément des associations locales, départementales, ou régionales est accordé par arrêté du préfet du département dans lequel l'association a son siège social. Il est publié au Recueil des actes administratifs.

# LE IN S'ADAPTE À L'ÉPOQUE



**N°7**



**N°32**

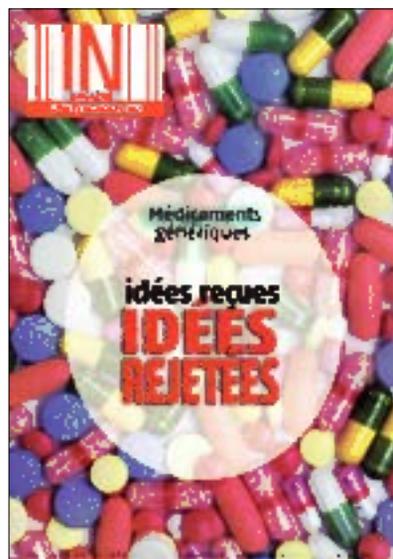


**N°1**



**N°77**

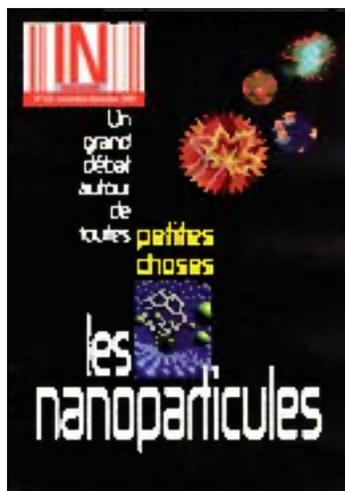
**N°129**



**N°141**

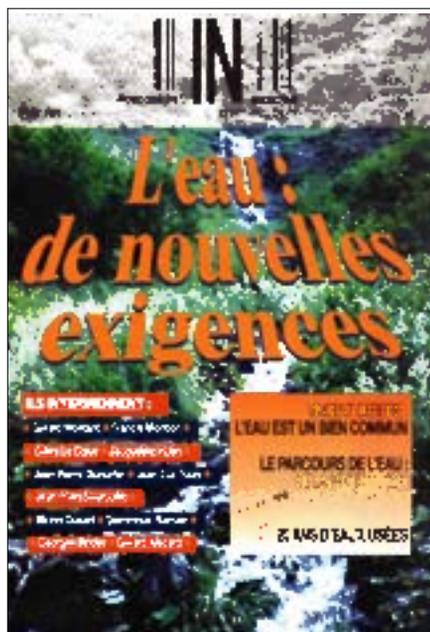


**N°128**





**N°50**



**N°62**



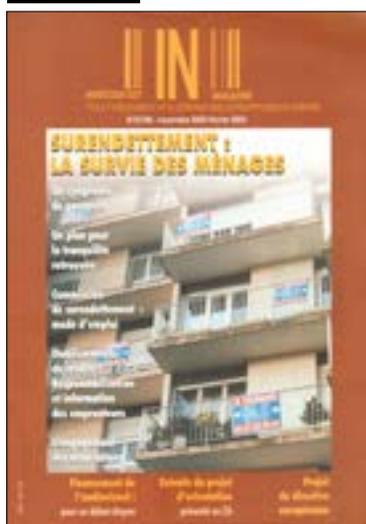
**N°70**

**N°118**



**N°82**

**N°87-88**



**N°178**

**N°145**



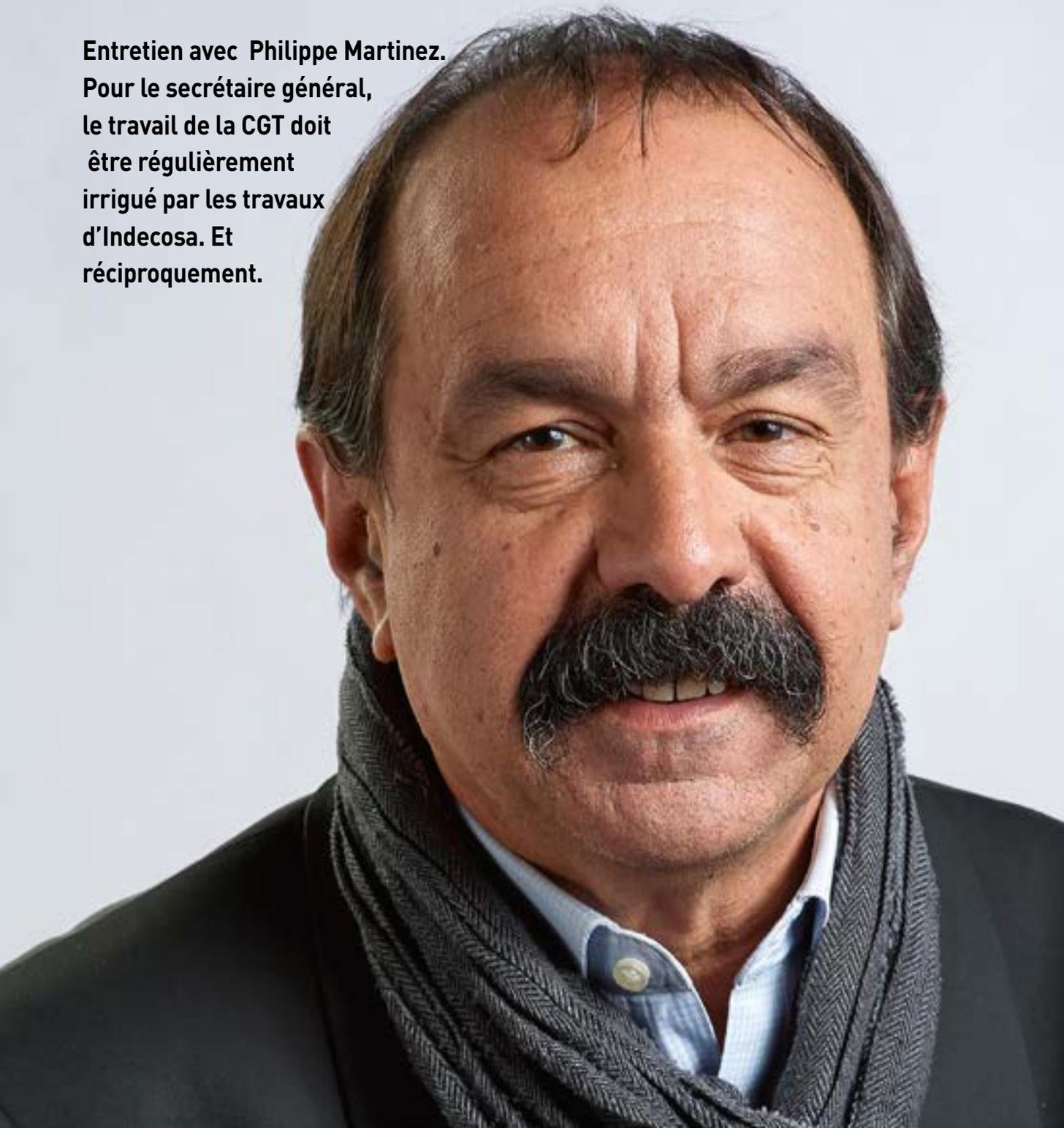
**N°167**



“ La CGT est dans son rôle  
lorsqu'elle s'occupe  
du **quotidien des salariés** ”

Entretien avec Philippe Martinez.

Pour le secrétaire général,  
le travail de la CGT doit  
être régulièrement  
irrigué par les travaux  
d'Indecosa. Et  
réciproquement.



**IN : Indecosa-CGT a 40 ans cette année. Qu'apporte l'association de défense des consommateurs salariés au syndicat ? Pourquoi est-ce important qu'un syndicat comme la CGT se préoccupe de consommation ?**

**Philippe Martinez :** Tout ce qui est important dans la vie quotidienne des citoyens, et particulièrement des salariés, doit intéresser les syndicats. Des sujets comme la malbouffe, les services bancaires – avec de plus en plus de salariés interdits bancaires –, l'environnement, le pouvoir d'achat, nous préoccupent. La CGT a pour but de transformer la société, pour autant, on est bien dans notre rôle lorsqu'on s'occupe du quotidien des salariés. La malbouffe, par exemple, est souvent une question de pouvoir d'achat. Quand on constate qu'une partie de la population n'a plus les moyens de vivre normalement, comment veut-on que ces gens consomment des produits bios ? On voit bien que par le prisme de la consommation, cette population subit des inégalités plus fortes encore. C'est donc essentiel de s'en préoccuper.

**IN : Un souvenir particulièrement marquant d'une des actions d'Indecosa-CGT ?**

**P. M. :** Il y en aurait plusieurs... Je pense tout d'abord aux permanences d'Indecosa-CGT dans les Unions départementales, quand les bénévoles reçoivent des personnes en grande difficulté financière et leur expliquent les procédures du surendettement. Ça, c'est du concret qui concerne directement le quotidien des personnes.

Mais je pense aussi à la mobilisation d'Indecosa-CGT autour des dangers encourus par les salariés de la production bananière. Là encore c'est du concret mais cela touche à une problématique plus globale, une problématique sociale et de consommation. On comprend à travers ces deux exemples que le champ d'intervention de l'association est très large, à la fois sur le quotidien des citoyens et sur l'organisation de la société.

**IN : Défense du pouvoir d'achat et consommation, mais aussi production responsable et protection de l'environnement, quels sont selon toi les principaux défis qui s'imposent aujourd'hui à l'association ?**

**P. M. :** Il me semble que nous avons besoin de renforcer notre travail autour de la consommation responsable, sans culpabiliser les consommateurs qui, pour certains, n'ont pas le choix, mais en valorisant les initiatives qui conjuguent le social et l'environnemental, la création ou la préservation de l'emploi et l'amélioration de la consommation. Un exemple ? Les salariés de Scop-ti qui se sont battus pour défendre leurs emplois, qui ont gagné le maintien de leur site et qui en même temps mènent une vraie réflexion sur les conditions de production et les produits mis en vente.

On pourrait aussi évoquer les questions de logements où, là aussi, on peut conjuguer création d'emplois et besoin de rénovation et d'isolation, notamment dans le parc social. On peut, dans ce domaine, travailler des propositions afin que ces investissements, souvent pu-

“ Je souhaite qu'Indecosa-CGT soit mieux connue en interne, parce qu'elle constitue une source très importante de revendications dans les entreprises et même au-delà. Ensuite j'aimerais qu'elle soit mieux connue à l'extérieur parce que c'est une des richesses de la CGT d'avoir un champ d'intervention aussi large. ”

blics, permettent l'amélioration de la situation des habitants tout en conciliant le social et l'environnemental.

**IN : L'association se rapproche régulièrement des fédérations pour mener ses actions. Ne faudrait-il pas intensifier ses rapprochements ?**

**P. M. :** Il le faut ! Il faut que les organisations de la CGT soient régulièrement irriguées par le travail d'Indecosa et, qu'à l'inverse, les préoccupations qui traversent les organisations de la CGT, les syndiqués eux-mêmes à travers leurs liens avec le monde du travail, puissent alimenter les réflexions d'Indecosa ainsi que ses campagnes.

Il y a un réel besoin de renforcer ces liens, ces passerelles, entre les différents « outils » de la CGT comme Indecosa. Ces liens avec Indecosa sont utiles, au quotidien, à l'action militante.

**IN : Tous les adhérents à la CGT le sont de fait à Indecosa-CGT. Pourtant, souvent, ils l'ignorent. Pourquoi ? Comment y remédier ?**

**P. M. :** Il faut tout d'abord qu'il y ait plus de syndiqués formés dans la CGT. C'est la formation qui permet à un syndiqué d'être informé de ses droits, évidemment en matière de social, mais aussi de sa place dans la CGT et donc d'être averti qu'il existe une association de consommateurs pour le défendre.

Ensuite, il y a très certainement, dans cette belle et grande maison qu'est la CGT, des cloisons à faire tomber. Il nous faut aussi rendre plus visible un certain nombre de choses, par notre communication, interne notamment.

**IN : Un souhait pour les 40 prochaines années de l'association ?**

**P. M. :** Je souhaite donc qu'Indecosa-CGT soit mieux connue en interne, parce qu'elle constitue une source très importante de revendications dans les entreprises et même au-delà. Ensuite j'aimerais qu'elle soit mieux connue à l'extérieur parce que c'est une des richesses de la CGT d'avoir un champ d'intervention aussi large. Je suis certain que cela intéresserait beaucoup de monde de savoir que la CGT rayonne aussi sur des sujets comme l'intérêt des consommateurs. ■

# LE LOGEMENT, UN DROIT FONDAMENTAL



«Logement, un droit fondamental bien malmené» titre en couverture le IN n°37 de février 1993. Et un peu plus loin dans le dossier les articles déplorent la spéculation foncière et le désengagement de l'État qui contribue à la flambée des prix. IN explique « *L'évolution des loyers dans le secteur libre est intimement lié à l'application de la loi Méhaignerie, votée en 1986, qui libérait les loyers pour les nouveaux locataires. Incontestablement, cette dérèglementation des loyers a largement contribué à la flambée des prix de 1984 à 1988. Ainsi les loyers du secteur libre ont-ils pris un envol de 37%.* »

## Réalité dramatique

Dans le n°50 de janvier 1996, Gérard Alazard, ancien président d'Indecosa, souligne dans sa rubrique « point de vue » que le dossier que livre IN n'est pas seulement « *accablant pour les pouvoirs publics, mais il interpelle tous les acteurs sociaux, les syndicats, et les associations* ». Puis la question des surloyers est notamment abordée. « *Les revenus d'un locataire HLM sur quatre dépassent les plafonds maxima :* ●●●

**1993, 1996, 2004, 2017, dans les pages des IN, d'année en année, le constat reste le même : désengagement des pouvoirs publics, spéculation, investissements insuffisants, des millions de mal logés...**



Assemblée générale  
d'Indecosa-CGT  
Octobre 2017

Congrès HLM :  
territoire et nouveau  
quinquennat

Baisse des dotations  
et casse de services  
publics



COUPURES D'EAU  
L'interdiction  
doit être  
respectée

# État des lieux LOGEMENT DES FRANÇAIS

L'action d'Indecosa-CGT auprès des locataires est une part importante du travail réalisé par l'association. Tous les quatre ans, des élections viennent confirmer la nécessité de cet engagement. Ce dossier dresse un aperçu du contexte général dans lequel les militants se mobilisent.

INDECOSA-CGT • INFORMATION ET DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

au-dessus de 40%, ils devront payer un surloyer : une mesure inacceptable, incohérente, inadaptée » s'insurge le rédacteur. « Dégradation des habitations, réapparition des bidonvilles, surpopulation et habitat précaire : comment parler de droit fondamental quand tous les observateurs font état d'une même réalité dramatique », interroge le IN n° 96 de mai 2004. Plus axé sur le logement social, ce dossier pose aussi la question, « logement social : une valeur marchande ou un service public ? » « Un seul remède pourrait endiguer ce glissement vers l'irréparable : un service public du logement fort, doté de moyens et soutenu par une véritable volonté politique » rappelle le IN.

### Au cœur des revendications de la CGT

Plus proche de nous, en septembre 2017, le dossier fait un état des lieux du logement des Français. Chiffres à l'appui, il aborde la situation des locataires comme celle des propriétaires. Il donne la parole à Louis Chauvel, sociologue et auteur de « la spirale du déclassement » (au Seuil), et à Véronique Martin, responsable du collectif confédéral « logement », qui se prête à une interview croisée avec Martine Sellier.

Elle déclare notamment : « le sujet du logement est au cœur des revendications de la CGT, mais bien souvent il se trouve « effacé » par l'actualité. Il nous faut partout dépasser le domaine de l'institutionnel et inscrire le logement, qui aujourd'hui représente le premier poste de dépense des ménages actifs et/ou retraités, dans notre activité revendicative quotidienne. »

Les élections des représentants de locataires chez les bailleurs sociaux sont aussi régulièrement traitées et leurs résultats confirment, d'élections en élections, la progression de l'association en nombre d'élus. En obtenant 98 élus aux élections de 2018, Indecosa-cgt fait partie des plus grandes associations de défense des locataires. Leur présence, aux côtés d'autres fédérations, permet de faire entendre la voix de la CGT et de faire reconnaître les droits des locataires.

À travers ces articles, apparaît la préoccupation d'Indecosa, récurrente et fidèle aux principes de l'association : la défense du droit au logement décent et accessible à tous. ■



*Si des associations sont représentées depuis des années chez les bailleurs sociaux, c'est tout à fait nouveau pour nous, dans le Var. L'année dernière, après avoir contacté les UL et l'UD, nous avons monté deux listes chez deux organismes de logements sociaux, et obtenu deux élus. De plus, certains de nos camarades siègent dans les Conseils de concertation locative. Le logement fait donc partie de nos actions au même titre que la santé, ou les transports...*



André Cheinet, secrétaire général d'Indecosa-CGT 83  
Extrait de l'enregistrement en ligne sur le site d'Indecosa-CGT



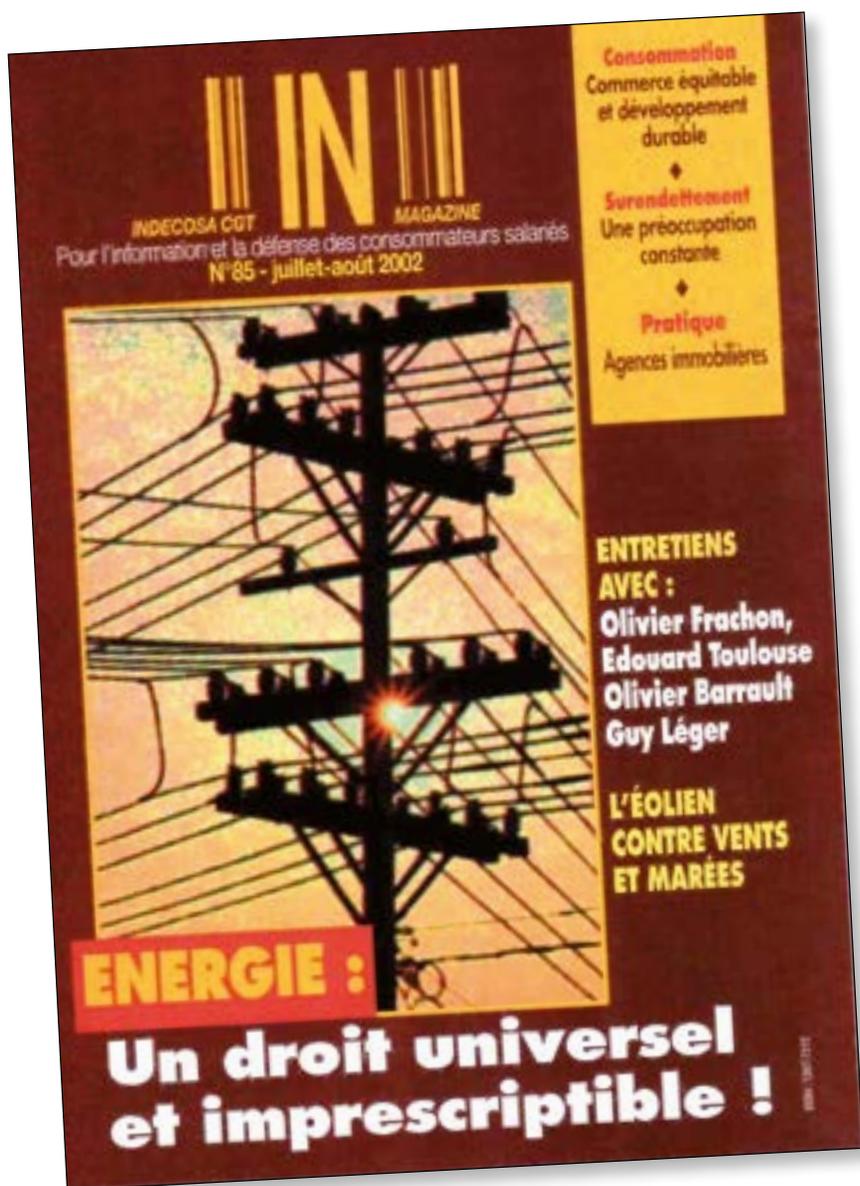
Au fil des années, Indecosa-CGT réaffirme sa volonté de défendre les usagers contre un système libéral. Qu'il s'agisse d'eau ou d'énergie, l'association revendique une tarification juste et solidaire pour les plus démunis.

# L'EAU, LE GAZ, L'ELECTRICITE : DÉFENDRE DES SERVICES PUBLICS

« Si l'eau du robinet est potable et transparente, la facture peut être indigeste et opaque. Que payons-nous, pour quelles consommations, quelle qualité ? Questions à décanter d'urgence. » Ce constat, non dénué d'ironie, et ces questions sont posés dans le IN n°32 d'avril 1992. Indecosa-CGT remarque alors qu'un peu plus de la moitié des communes de France, regroupant 75% de la population, ont choisi de déléguer la gestion de leur réseau d'eau à l'un des trois groupes privés : Dumez et SAUR-Bouygues, La Lyonnaise des Eaux et la Générale des Eaux.

## Nombreux thèmes à aborder

Quelques années plus tard, en 1998, l'association organise une journée d'étude autour de l'eau. Les conclusions de Gérard Alezard, publiées dans le IN n°62, présentent cette journée comme « une première dans les investigations de notre association. Près de quatre-vingts participants fédéraux, quelques trente interventions pour un débat d'une réelle qualité... ». En effet, de nombreux militants, par exemple de la Gironde, du Tarn, des Landes ou du Val-de-Marne, témoignent de leurs actions. Puis le président d'Indecosa-CGT explique que le sujet mérite encore « un gros travail » et énonce les thèmes à aborder : prix, pollution, critères d'efficacité sociale et économique, définition des missions publiques, structures et statut des établissements de gestion, place des ...



personnels et des usagers. En mai 2016, IN n°167 réaffirme les positions de l'association en titrant « l'eau n'est pas une marchandise », avant de développer un dossier très pédagogique notamment sur la représentativité des usagers dans les instances de l'eau.

**Maintenir une offre adaptée aux usagers**

Même défense du service public pour l'électricité et le gaz. Le IN n°33 de juin 1992 rappelle le programme du Conseil national de la résistance du 15 mars 1944: « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés ». Sous les directives européennes dites Cardoso, en voie d'adoption, c'est pourtant le contraire qui risque de se passer. Huit associations de consommateurs<sup>(1)</sup> signent un communiqué commun s'opposant résolument au projet de Bruxelles. Elles exigent le maintien du statut de l'entreprise EDF-GDF en l'état considérant que seules les entreprises publiques sont en mesure d'assurer la sécurité et la régularité de l'approvisionnement, ainsi que l'égalité des conditions d'accès pour tous. Le IN n°77 de mars 2001 publie dix propositions pour rénover le service public du gaz. La 7<sup>e</sup> réclame « une tarification basée sur le prix de revient » et de la solidarité par « la mise en œuvre d'une tranche spécifique pour les familles modestes et un dispositif anti-coupure pour les plus démunis ». En juillet 2002, le IN n°85 publie, dans un dossier titré « Énergie: un droit universel et imprescriptible ! », trois questions à Olivier Barrault, membre de la CGT, administrateur du Groupe GDF. La première question aborde le projet de changement de statut et d'ouverture du capital de GDF que souhaite mettre en place Pierre Gardonneix. Olivier Barrault donne son avis : « Cette réorganisation vise clairement à séparer les groupes EDF et GDF.../... Le danger est d'autant plus grand que nos dirigeants s'emploient à remettre en cause une offre énergétique pourtant adaptée aux besoins des usagers. » Indecosa-CGT ne cesse de se préoccuper d'énergie. En 2016, en vue de la journée d'étude de septembre sur la précarité énergétique, IN rappelle les défis à relever ainsi que ses principes : un droit fondamental, une taxation réduite, des prix justes. ■



“ Je me souviens que nous avons réalisé une importante enquête régionale sur le prix de l'eau. On s'est donné beaucoup de mal pour ce travail. Et à sa suite, certaines communes sont revenues vers une gestion publique. Néanmoins, le traitement et la gestion de l'eau restent un problème dans notre région, comme partout ailleurs. ”

Robert Veissière, ancien président Indecosa-CGT 13  
Extrait de l'enregistrement en ligne sur le site d'Indecosa-CGT



1. ADEIC-FEN, AFOC, CNAFAL, CGL, CNL, CSF, INDECOSA-CGT, UFCV

Forum-débat autour de  
la consommation  
collaborative

Précarité énergétique :  
un défi à relever

23 juin - Courcelle  
Débat avec les cheminots

INDECOSA

la  
cgt  
CONSUM  
ACTION



— PRATIQUE —  
Mise aux normes des installations  
d'assainissement non collectif



# L'EAU N'EST PAS UNE MARCHANDISE

47 % des Français se disent insuffisamment informés sur les questions d'eau. Qui prend les décisions dans ce domaine ? Que recouvre la facture ? La qualité de l'eau du robinet est-elle garantie ? IN apporte quelques réponses et fait valoir les revendications de l'association.

INDECOSA-CGT • INFORMATION ET DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS

# AU DÉBUT DU COMBAT, ÇA S'APPELAIT **LES PTT**

**C'est l'histoire d'un long glissement inexorable vers la libéralisation, la réduction du service rendu, les augmentations de tarifs.**

**Indecosa-CGT n'a cessé d'informer et de mettre en garde les usagers de la mise en danger de ce service public d'exception.**

La monnaie était le Franc, les services postaux et les télécommunications étaient encore réunis au sein des PTT, la Corse venait juste d'être reliée au continent par un câble sous-marin en fibres optiques de 380 km - alors le plus long du monde -, le Minitel équipait les foyers et les courriels n'existaient pas. C'était un temps que les moins de... 30 ans ne peuvent pas connaître. Et déjà Indecosa-CGT était mobilisé pour la défense d'un service public essentiel au quotidien de tous les Français.

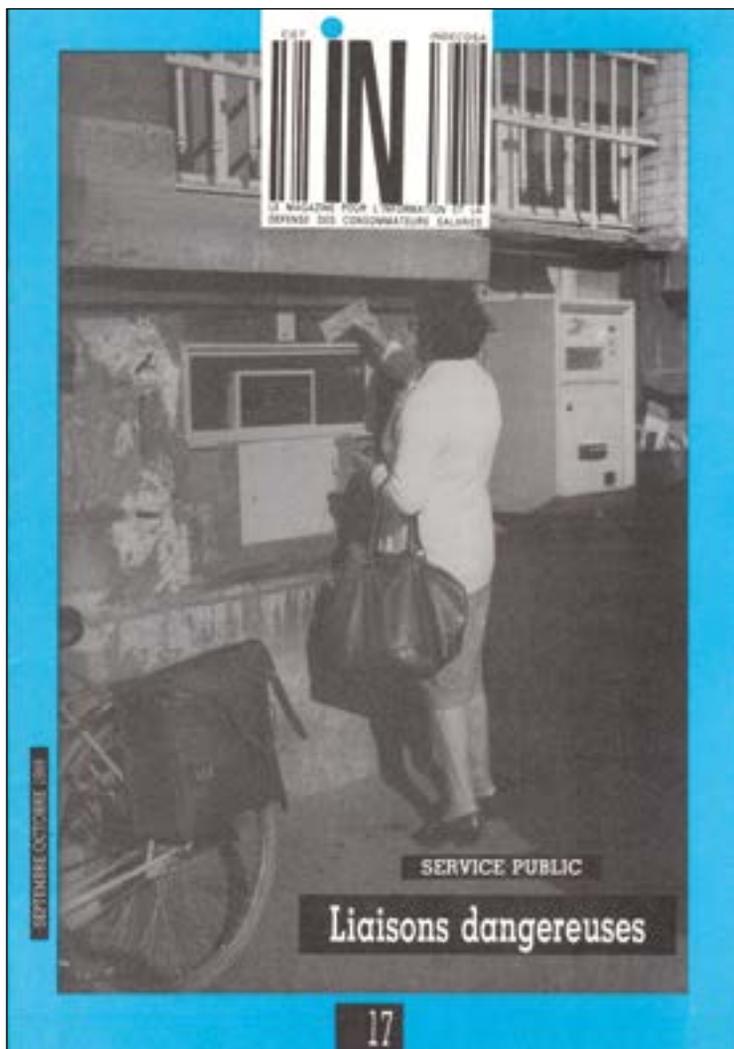
Dans le n°6 du IN Magazine de décembre 1987, une enquête titrée « Service public, attention PTT en danger » il est question du ministre de tutelle des PTT de l'époque, Gérard Longuet, « dont l'objectif, à peine dissimulé, est d'offrir aux sociétés privées les secteurs les plus rentables (ndlr : des services publics) ». Et le journaliste donne quelques précisions. « En quinze ans, le réseau téléphonique est devenu le plus performant du monde. (.../...) En fait, les PTT tissent à travers le pays un réseau de communications efficace et fiable qui relie aussi bien le paysan du Larzac à l'aubergiste des Alpes, que le pêcheur breton au métallo parisien. Un réseau si performant que La Redoute ou Les Trois Suisses ont bâti leur renommée et leur fortune en utilisant ses agents. » Mais le ministre, « qui lorgne décidément beaucoup vers Madame Thatcher » menace ce



service public performant. En supprimant des emplois, en prévoyant la fermeture de bureaux de Poste, en assujettissant les communications à la TVA de 18,6%, en confiant, enfin, le courrier rapide à la société Chronopost qui multiplie presque par quatre les tarifs de la Poste.

## « De l'argent à faire »

Deux ans plus tard, en septembre 1989, changement de ministre - Michel Rocard - mais mêmes menaces. Dans le IN, les liaisons dangereuses entre la financiarisation et tous les services publics sont pointées. À la Poste, des domaines ont été cédés au privé. « Et ce n'est pas fini, déplore le IN, car il y a de l'argent à faire ». Le secteur des télécommunications est visé parce que considéré comme un des marchés les plus juteux des prochaines décennies. Si Indecosa-CGT reconnaît que ce service public « a besoin d'un coup de jeune », pas question d'accepter les bases que le gouvernement voudrait imposer et pas question de passer du statut d'usagers à celui de clients. « Non merci ! » Comme la CGT, l'association propose différents axes de modernisation :



“ Ce qui me semble émerger des préoccupations des salariés consommateurs et usagers, c’est surtout la défense des services publics. Dans le Cher, on a par exemple l’expérience des fermetures de bureaux de poste dans les campagnes et en ville. Cela a suscité beaucoup de batailles et suscite toujours des mobilisations. ”

Blandine Harlé, présidente d’Indecosa-CGT 18  
Extrait de l’enregistrement en ligne sur le site d’Indecosa-CGT

dégager des moyens pour répondre à la demande sociale, développer la formation des salariés et revaloriser les salaires, moderniser les équipements.

### Libéralisation totale

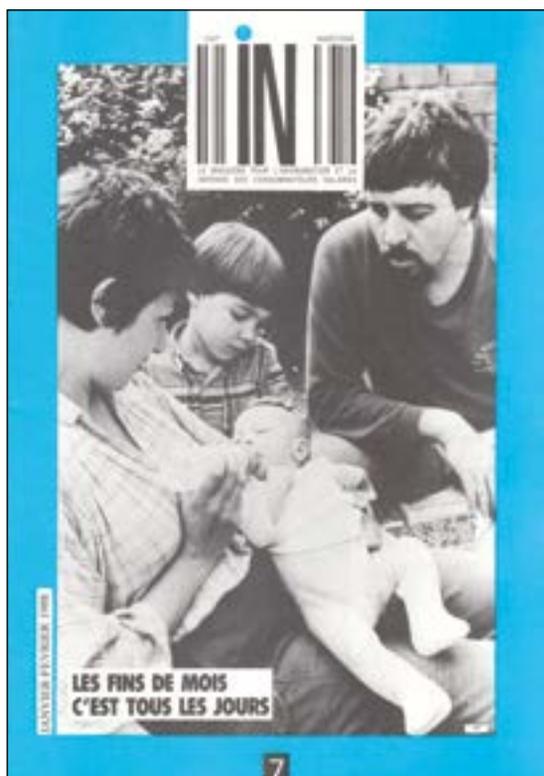
Janvier 2008. La libéralisation du service postal est en cours. Dans trois ans elle sera totale. La directive européenne relative au service postal ouvre petit à petit le marché à la concurrence. En matière de courrier, le seul domaine réservé à la Poste est la correspondance inférieure à 50 grammes et à deux fois et demie le tarif de base. Mais il est désormais inutile de chercher le prix du timbre sur celui-ci, il a disparu. Ainsi les augmentations de tarif sont masquées, remarque le IN.

Depuis trois ans, le législateur français a confié la régulation des activités postales à l’ART qui devient l’Arcep. Cette instance est chargée de mettre en place la régulation du marché. C’est elle qui, notamment, délivre aux sociétés privées les autorisations d’exercer sur le territoire. IN s’inquiète : « *Il n’est pas certain que les sociétés privées continuent d’assurer les secteurs d’activité et géographiques les moins rentables* ». Bien vu ! ■



# LE POUVOIR D'ACHAT, UN COMBAT FÉDÉRATEUR

La question du pouvoir d'achat des travailleurs est peut-être le premier point de convergence entre la lutte pour la défense des travailleurs et celle pour la défense des consommateurs. Elle est certainement l'une des raisons de la création d'Indecosa-CGT.



# E

En janvier 1988, dans le IN n°7, un reportage rend compte des fins de mois difficiles de familles. Des femmes et des hommes expliquent aux lecteurs pourquoi la pauvreté se banalise et comment le moindre accroc, le moindre incident, enclenche l'enchaînement inéluctable d'incidents graves : découverts, loyers impayés, crédits non remboursés... Marianne Lesage, maire-adjoint communiste de Corbeil-Essonnes témoigne. « Sur vingt personnes que je reçois en un après-midi, trois cas sont solubles. Dix-sept posent question. Les smicards ne peuvent même plus prétendre au logement HLM tant les loyers ont augmenté... ».

Camille est manutentionnaire dans une usine qui fabrique des joints de robinetterie. Il gagne 4 200 francs par mois et connaît toutes ses dépenses, « y compris les 400 francs mensuels pour les couches de la petite Jessica », sa fille ». Et comment fait-il pour n'avoir pas eu de découvert depuis plus d'un an ? « Je jongle. J'attends la lettre de rappel de l'électricité, du téléphone, quand les notes se chevauchent » explique-t-il.

## « La question du partage occultée »

Le IN n° 70 titre « Fiscalité, l'impôt à réinventer ». Dans les pages intérieures, Christophe Delecourt, membre du Conseil d'administration d'Indecosa-CGT et représentant de la fédération CGT des Finances, réclame une réforme du système fiscal : « une réforme complète, qui ne peut se faire que sur le long terme, pour rendre son rôle premier à l'impôt, celui de la redistribution. » Et un peu plus loin, « l'impôt est le moyen de lutter contre les inégalités et les exclusions sociales, un moyen de redistribuer les richesses de façon plus équitable ». Dans ce même numéro, Indecosa-CGT réclame une exonération de la taxe d'habitation pour l'ensemble des bénéficiaires des minima sociaux, et pas seulement, comme c'est le cas, pour les seuls bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

“ Au début, j’ai travaillé avec des militants CGT de chez Rossignol, le fabricant de skis. Nous avons essayé de montrer comment les prix étaient formés. Une tâche difficile et longue. Mais on y est arrivé et notre travail est paru dans le journal local, le *Dauphine Libéré*, et dans *l’Humanité*. ”

**Gérard Prin**, crée Indecosa-CGT 38 en 1982  
Extrait de l’enregistrement en ligne sur le site d’Indecosa-CGT



En 2004, alors que l’euro n’est pas encore totalement assimilé par les consommateurs qui convertissent encore en francs, comme en témoigne le micro-trottoir réalisé, IN se penche sur la mesure du pouvoir d’achat et, notamment sur l’indice Insee des prix à la consommation (IPC). Pour Philippe Antoine, qui siège au Conseil national d’information statistique, l’IPC est « globalement un bon outil » mais qu’il conviendrait de compléter avec “une sorte d’indice du budget familial type”. Celui-ci intégrerait de nouvelles obligations par exemple les temps de transport allongés, des frais bancaires, le contrôle technique des voitures... et de nouveaux besoins comme le téléphone portable, Internet... »

Probablement pour la première fois, la revue aborde « le prix juste du commerce équitable » en expliquant qu’il permet aux producteurs de vivre décemment et de bénéficier d’une protection sociale minimale, selon les règles de son pays.

Plus proche de nous, il y a dix ans, IN titre « Ce que cachent les prix » et cite Friedrich von Hayek, prix Nobel d’économie 1974 : « *les prix disent tout ce que nous savons, et ne savons pas* ». Et justement pour éclaircir les zones d’ombre, le dossier cite notamment Bernard Maris<sup>(1)</sup> (décédé depuis dans l’attentat de Charlie Hebdo). « *De quoi parle l’économie ? Du partage. Du partage de la richesse (...). Les économistes ont occulté la question du partage. Ils parlent de marché, de besoins, de services, d’offre et de demande, sans se demander d’où viennent ces biens, ses services, ces besoins, ces marchés, ni pour qui ils ont été créés.* » Raison pour laquelle, depuis plus d’un an (2008), Indecosa-CGT a engagé une action nationale sur les prix et ne cesse de réclamer à leur sujet une plus grande transparence. ■



1: *Antimanuel d’économie de Bernard Maris (tome 1, 2003 : Les fourmis, tome 2, 2006 : Les cigales), éditions Bréal*

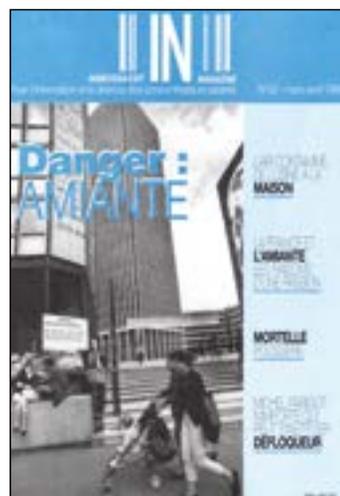
# LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ POUR TOUS ET LE BIEN-ÊTRE

Face à une industrie pharmaceutique puissante, face aux lobbyings, au prétexte fallacieux du trou de la sécurité sociale, Indecosa-CGT oppose une éthique non négociable. La santé de tous les Français est une responsabilité des pouvoirs publics.

M

« Mortelle poussière : 10 000 morts par an à l'horizon 2010 » prévient le IN Magazine n°52 de mars-avril 1996 qui titre en couverture « Danger amiante ». Indecosa-CGT ne pouvait passer à côté de ce scandale sanitaire sans précédent. « Ce poison qui tue 3 000 personnes chaque année concerne avant tout les salariés qui travaillent cette fibre minérale, mais celles et ceux qui vivent journellement dans un bâtiment contenant ces fibres sont-ils à l'abri des maladies qu'elles génèrent ? » interroge la revue. Pour répondre à cette question et à toutes celles qui entourent cette matière complexe, IN donne la parole à des spécialistes. Au final, pour l'association de la CGT, la solution est évidente : il faut interdire au plus vite l'usage de l'amiante.

Sécurité des consommateurs salariés, mais aussi sécurité sanitaire pour les patients ou encore bien-être des seniors : la santé sous toutes ses formes intègre rapidement les combats d'Indecosa-CGT. Les médicaments reviennent régulièrement au sommaire. Le dossier du n°46 de décembre 1994 titre « le médicament dans tous ses états » et apporte au lecteur « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le médicament sans

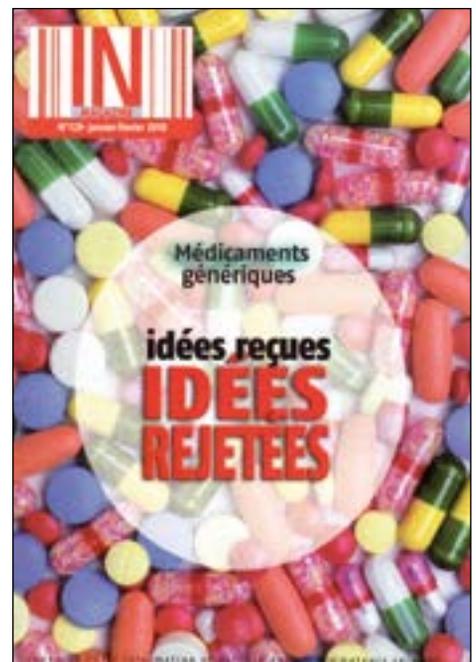


# DES SÉNIORS



“ En Île-de-France, la santé est un des domaines d'action porteur, avec le logement. Et grâce à notre travail collectif, nous avons pu présenter une vingtaine de candidatures Indecosa-CGT lors du renouvellement des représentants dans les commissions d'usagers. ”

Patrice Moreau, trésorier de Indecosa-CGT 95  
Extrait de la vidéo en ligne sur le site d'Indecosa-CGT



oser le demander à votre médecin, à votre pharmacien ou à la Sécu... » En octobre 2009, l'association organise une journée d'étude sur les médicaments à laquelle participe la Fédération nationale des industries chimiques. En janvier 2010, elle publie un grand dossier sur les médicaments génériques. Elle y dénonce les problèmes posés à la fois aux patients et aux médecins, ainsi que les enjeux économiques qui dictent leur loi.

**Une détermination constante**

En 2012, la crise du Mediator des laboratoires Servier suscite la création de différents collectifs Indecosa-CGT en région. D'une part, l'association se bat pour aider les victimes à se faire entendre. Elle missionne une avocate au service d'une cinquantaine de victimes. D'autre part, elle revendique une réforme en profondeur de la politique du médicament. « *Quand l'appât du gain annihile tout devoir éthique, quand des milliers de victimes souffrent, quand le pouvoir politique ne réagit pas à temps et pas assez fermement, Indecosa-CGT se mobilise.* »

Cette détermination a eu malheureusement de nombreuses occasions de s'exprimer. Les scandales sanitaires ne se comptent plus : œufs au Fipronil, huiles frelatées, bactéries dans des concombres, dans du fromage... L'une des dernières affaires prises très sérieusement en compte par Indecosa-CGT est celle du lait pour nourrissons Lactalis, en 2018. Encore une fois, l'association se mobilise aux côtés des victimes.

La qualité de vie des séniors préoccupe également les militants d'Indecosa-CGT. Plusieurs dossiers du IN Magazine traitent de la question de la prise en charge du vieillissement et de la dépendance par les pouvoirs publics. En 2005, l'un d'eux donne la parole à Marie-Paule Poussier, cadre supérieur de santé, membre du bureau de l'UD de la Mayenne : « *La dépendance demande des moyens, et sur cette question, il n'y a pas de volonté politique de la financer. Au contraire, les décideurs cherchent comment réduire ces coûts pour la sécurité sociale. Ce sont donc les familles qui doivent assumer les frais.* »

D'année en année, le problème s'aggrave et les moyens alloués restent insuffisants. En 2018, IN revient sur le sujet et publie quelques chiffres : 80% des personnes âgées dépendantes hébergées en institution disposent d'un revenu inférieur au coût de leur séjour. La question du mal être des soignants est aussi abordée. « *Les salariés sont sous pression et les usagers moins bien traités* » explique Axelle Pin, animatrice du collectif national de l'aide à domicile de la Fédération CGT des organismes sociaux. ■



# BANQUE, SURENDETTEMENT, AU PLUS PRÈS DES MÉNAGES

S'il est un domaine où les associations, partout en France, sont particulièrement actives, c'est bien celui-là ! Le surendettement, comme la question du pouvoir d'achat, indissociables l'une de l'autre, préoccupe Indecosa-CGT depuis ses débuts.

Frais bancaires, exclusion bancaire, surendettement, ces questions sont gravées dans l'ADN d'Indecosa-CGT. Au quotidien, des bénévoles de l'association accompagnent des dizaines de personnes en difficultés. D'autres, nombreux, siègent en commission de surendettement. D'autres encore sont délégués CGT à la Banque de France ou dans les établissements bancaires. Tous sont témoins des difficultés que connaissent les ménages saisis par un accident de la vie, le chômage, une séparation, un décès... Tous constatent combien il est difficile de se rétablir.

Le IN Magazine de juillet 1990 décrit la vie de familles endettées. « Pour les uns, ce n'est pas une vie, pour les autres, c'est une drôle de vie. La vie à crédit est devenue le lot d'un ménage sur deux. Les uns remboursent avec douleur des emprunts souscrits pour l'habitat et l'électroménager, les autres vivent dangereusement à coup de cartes de paiement utilisées comme un crédit. » Le dossier constate que même l'alimentation est parfois achetée à crédit. La bête noire ? L'imprévu. ●●●



À propos de crédit, le IN Magazine d'août 1995, dans un souci de pédagogie et de prévention, propose une étude sur les différents crédits offerts aux ménages et dresse un tableau comparatif (coût, services, taux) des cartes de crédit : Kangourou, Pluriel, Accord, Printemps, les 3 Suisses, Citroën, ou la Camif... Il explique également les différences entre les prêts : prêt personnel, affecté, revolving, cartes privatives de crédit. Dans ce même dossier de 1995, Indecosa-CGT réclame que le législateur reconnaisse aux personnes en difficulté, sous certaines conditions, le droit de se déclarer en « faillite personnelle » afin que leurs dettes soient apurées.

### La loi et la pratique

En 2003, la loi a évolué et le IN de février rappelle les avancées législatives. « En 1989, la loi Neiertz mettait en place les premiers outils. Innovant (la France fut le deuxième pays après le Danemark à légiférer autour

de ce problème de société) mais incomplet, ce dispositif ne prenait en compte que le surendettement des personnes qui disposaient de ressources stables. (.../...) La loi de 1995 et surtout la réforme de 1998 rédigée dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions impulsée par Indecosa-CGT permirent d'élargir la prise en charge à un certain nombre de cas extrêmes. En donnant plus de pouvoirs aux commissions, la nouvelle réglementation prévoit pour les débiteurs reconnus insolvables, si aucune autre solution n'est envisageable, la possibilité d'effacer purement et simplement les dettes ».

Plus près de nous, le IN de septembre 2014 complète le volet législatif en expliquant les principales mesures de prévention des lois de 2010, dite loi Lagarde, et de 2014, dite loi Hamon.

En 2018, comme en 2014, la parole est donnée aux militants engagés dans les commissions de surendettement. Véronique Vêteau (déléguee CGT à la Banque de France), Lucien Bertin ou Marie-Christine

Dabrowski témoignent de leur expérience. Le 11 décembre 2018, Indecosa-CGT organise un grand colloque sur l'accessibilité bancaire, avec ses partenaires CGT finances, banques et assurances, Banque de France, activités postales et télécommunications. Les frais bancaires abusifs y occupent une grande partie des échanges.

### Dérive de la mission

En mars 2019 le IN Magazine revient sur le sujet en laissant la parole à quelques intervenants du colloque. Bernard Filliat, membre du CA d'Indecosa-CGT et du collectif Banque et assurance, ancien conseiller financier, explique ce qu'est le droit au compte et comment les banques déjouent leurs obligations pour refuser l'ouverture d'un compte aux personnes démunies. Sylvie Bayle, secrétaire générale CGT-FAPT Postaux Paris, membre du bureau fédéral, revient sur les pratiques de la Banque postale, « une banque qui tourne le dos à ses missions ». ■

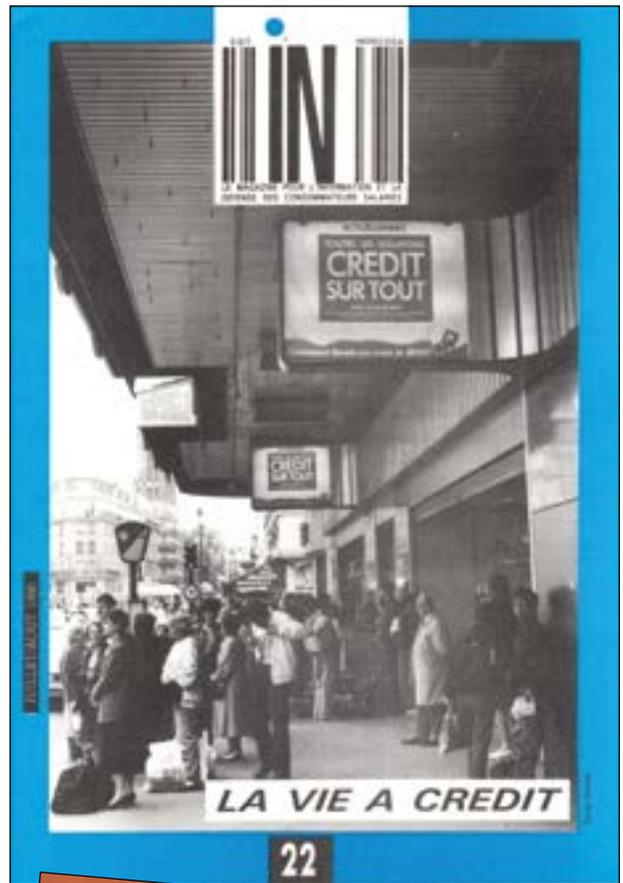




La fédération CGT des Finances entretient un rapport particulier avec Indecosa-CGT puisqu'au sein de la fédération des salariés ont des missions en lien étroit avec la consommation. Par exemple à la DGCCRF, aux Douanes, à l'Insee ou à la Banque de France. Le travail que nous menons avec l'association nous apporte une interface entre les missions que l'on mène au jour le jour et les consommateurs. Il nous ouvre une fenêtre sur la réalité.

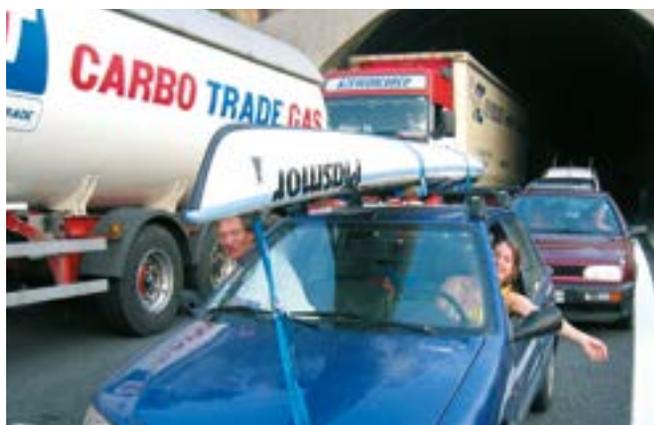


Alexandre Derigny, secrétaire général de la fédération CGT des Finances  
Extrait de la vidéo en ligne sur le site d'Indecosa-CGT



# TRANSPORTS, REGARD DANS LE RÉTROVISEUR

Qu'il s'agisse des salariés ou des marchandises, Indecosa-CGT défend depuis longtemps des positions adaptées à la fois aux travailleurs consommateurs et à la protection de l'environnement.



Quand Indecosa-CGT, à travers les pages du IN Magazine, aborde la question des transports, il est souvent question du transport des personnes par le train. Du TGV ou train quotidien - comme titre en couverture le IN n°16 de juillet 1989 - les gouvernements successifs ont souvent fait en sorte que la SNCF ne remplisse plus correctement ses missions. Chaque fois Indecosa-CGT, aux côtés des cheminots, a dénoncé les dégradations des conditions de travail de ces derniers et leurs conséquences pour les usagers.

Le IN n°16 ne peut être plus clair. « *Quand le président de la République visite le chantier du TGV-Atlantique, on en parle beaucoup dans les gazettes. Mais quand le gouvernement négocie avec la SNCF le prochain contrat de plan qui supprime 1 600 km de voies ferrées, ferme 1 200 gares aux voyageurs, 1 800 gares aux marchandises et au service bagages, peu de journaux s'émeuvent. Les deux affaires sont pourtant liées : lorsque le tout-TGV (.../...) triomphe, ce sont les usagers les plus démunis, les jeunes, les vieux, les smicards, qui écopent, principalement ceux des communes rurales et villes moyennes.* »

En septembre 1990, le premier TGV-Atlantique atteignait Bordeaux et le IN Magazine de novembre titrait « TGV, Tarifs à Grande Vitesse ». La revue déplorait que « *seule une certaine élite pourra accéder au TGV-Atlantique du fait de sa tarification dissuasive complètement déconnectée de la mission de service public et des réalités sociales de l'usager du chemin de fer* ». Suit une longue explication de ces tarifs scindés en deux : d'une part le billet proprement dit, fixé selon le kilométrage et la classe, et d'autre part la réservation, baptisée « Résa 300 » qui varie selon la classe, les jours et les heures. Un principe qui s'adjoint d'une augmentation des tarifs « de 20 à 60% » constate le IN.

## Ferroutage et consommation responsable

Le transport des marchandises n'est pas absent des préoccupations d'Indecosa-CGT. Dès 2001, dans le IN de septembre, l'association s'exprime en faveur d'un rééquilibrage des modes de transport et un re- ●●●



Logement : un congrès des HLM historique !  
Soins : le renoncement progresse  
Produits « made in Israël » : Traçabilité éthique  
Multinationales et lutte contre l'obésité :  
de l'argent à gagner avant tout...  
Assurance-maladie :  
les dépenses conformes aux prévisions en 2011



## Consommation et transports : **une logistique COMPLEXE**



Indécosa CGT • Information et défense des consommateurs salariés

port sur le ferroutage. Déjà, elle souligne la pertinence de l'intermodalité qui « s'inscrit dans une logique de développement durable ».

En 2012, IN Magazine pose clairement la question du lien entre consommation et transport des marchandises. « *Le choix des consommateurs n'est pas neutre. Le transport est aussi un paramètre de la consommation responsable* » explique en introduction la revue. Deux pages plus loin, le dossier présente quelques chiffres : en France, les poids lourds assurent 87,7% du trafic national, 56% des flux internationaux, et 92% des flux de transit. Le transport ferroviaire, avec 10% du trafic national, ne cesse de perdre des parts de marché. La loi issue du Grenelle de l'environnement prévoit de réduire les émissions de CO2 liées aux transports de 20% d'ici à 2020 pour les ramener au niveau de 1990. Mais, s'indigne le IN, la faible volonté politique est contre-productive et le fret ferroviaire qui pourrait permettre de s'approcher des objectifs du Grenelle est en recul constant.

### Déplacements domicile-travail

En mai 2007, pour beaucoup les grandes vacances approchent et IN Magazine les anticipe se projetant sur les routes. Non pour donner quelques idées d'escapes sympathiques, mais pour alerter les automobilistes, et l'ensemble des contribuables, sur les conséquences de la privatisation des autoroutes dont le processus est en cours depuis deux ans. Hausse des tarifs et baisse du service rendu, sont quelques effets de la privatisation mais, pointe Bernard Jean de la Fédération CGT des transports et représentant syndical chez AST, société autoroutière, avec la généralisation des péages automatiques, c'est aussi les suppressions d'emplois et la déshumanisation des péages qui guettent. Avec deux effets pervers : d'abord le télépéage rend la facture plus discrète et les augmentations de tarif passent plus inaperçues, ensuite le risque d'une surveillance des conducteurs devient réel (vitesse, comportement, arrêts, dépenses...).

Retour au boulot ! La route des vacances fait place aux déplacements domicile-travail dans le IN de septembre 2010. La distance du trajet scruté par le dossier est passée de 3 à 30 km en moyenne en 40 ans et a augmenté de 60% entre 2000 et 2010. Un actif sur cinq passe plus de 1h30 en transport chaque jour. Le sujet valait bien un

“ Je me souviens qu'aux environs de 1995, on a sauvé de la privatisation la Nationale 10, l'axe qui traverse les Landes jusqu'au Pays basque. Cette bataille nous l'avons menée conjointement avec la CGT de l'Équipement. Ensuite, ils ont démantelé le syndicat, et dix ans après notre lutte, ils ont construit l'autoroute et maintenant c'est payant. ”

**Jean Pierre Dumartin**, Indecosa 40  
Extrait de l'enregistrement en ligne sur le site d'Indecosa-CGT

dossier ! Pour Indecosa-CGT, la résolution du problème – et le soulagement des salariés dans cette corvée quotidienne – passe évidemment par la prise en charge de son coût par les employeurs, mais aussi par une réflexion plus large sur l'accès au logement en ville et à proximité des emplois, sur l'ouverture de lignes de transport adaptées, sur l'aménagement des horaires de travail et le développement, sur la base du volontariat, du télétravail. ■



# ENVIRONNEMENT, POINTER LES RISQUES ET LES RESPONSABLES

**OGM, pesticides, nanoparticules... Indecosa-CGT s'interroge très tôt sur les risques que représentent certaines substances pour l'environnement et pour l'homme. Pour cela, le IN Magazine s'appuie sur des experts renommés.**

**L**

Face aux risques environnementaux, IN Magazine alerte très tôt ses lecteurs et s'interroge sur les enjeux. Où en sont les recherches ? Quels sont les risques encourus pour la planète et pour les humains ? Sommes-nous bien informés ? Pour répondre à ces questions, souvent ardues et nécessitant des connaissances spécifiques, Indecosa-CGT s'entoure des meilleurs spécialistes indépendants. En 2002, dans le IN n°82 de janvier, à propos des organismes génétiquement modifiés (OGM), le professeur Séralini, du laboratoire de biochimie et biologie moléculaire de l'Université de Caen est formel : « *Les risques et enjeux liés aux OGM sont de nature éthique, économique, environnementale, et de santé.* » Dans le même dossier, quelques pages plus loin, Jean-Marc Maynard et Marianne Lebaill, chercheurs en agronomie, font part des résultats de leur étude sur la difficile maîtrise des risques de dissémination dans le cas de cultures de plantes OGM à proximité de plantes non OGM.

## **Agriculteurs assujettis**

Au-delà des argumentaires techniques, IN Magazine regarde à qui profitent les avancées scientifiques et technologiques et pointe les responsabilités de chacun ●●●



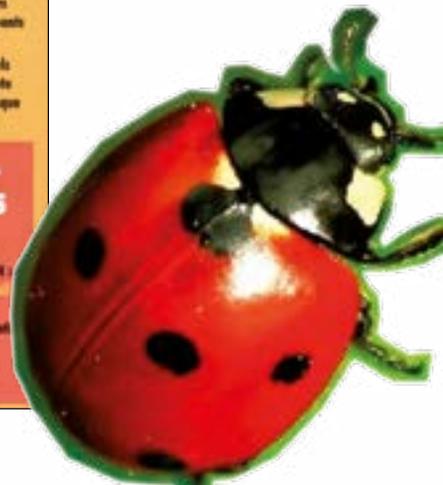
des acteurs. Bernard Moser, secrétaire général de la Confédération paysanne, donne son point de vue. « *Les stratégies déployées sur tous les continents par les agents et filiales des firmes agrochimiques et semencières, avec parfois l'appui des autorités nationales de certains pays en développement, visent purement et simplement à assujettir les agriculteurs en les mettant à leur service. (.../...) Et avec la semence transgénique, on contrôle l'amont et l'aval de la production.* »

### Alerter l'opinion !

Quelques années plus tard, en 2009, même type de questionnement mais cette fois à propos des nanoparticules. Quels risques ? Quelles précautions ? Indeco-sa-CGT prend alors part au débat national organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) sur le développement et la régulation des nanotechnologies et publie les grandes lignes de ses propositions. Celles-ci concernent notamment la prévention des risques, la protection des salariés ou encore les outils de contrôle et d'alerte. L'alerte, un sujet crucial également abordé en novembre 2011 dans un dossier sur les pesticides. IN donne alors la parole à André Cicolella, notamment conseiller scientifique à l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) et porte-parole du Réseau Environnement Santé. André Cicolella - qui a été durement sanctionné à tort par sa hiérarchie de l'INRS pour avoir mis en évidence la dangerosité des éthers de glycol - souligne : « *Compte tenu de la gravité des problèmes qu'ils dénoncent, les lanceurs d'alerte devraient pouvoir déroger exceptionnellement au principe de subordination. Ils seraient ainsi à l'abri de licenciements abusifs ou de mises au placard* ». Pour cela, avec d'autres, Indeco-sa-CGT revendique un statut pour les lanceurs d'alertes.

### Un chemin dans les consciences

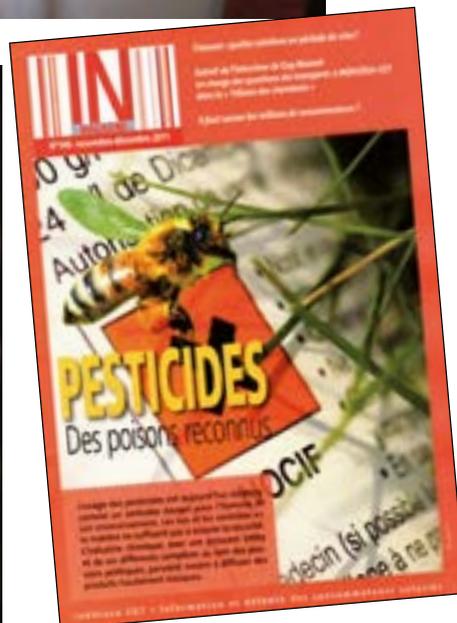
Enfin dans ce même dossier, l'association défend la nécessité « d'exiger d'urgence une autre agriculture qui diminuerait considérablement l'usage des pesticides » et aussi « que les collectivités locales participent à la réduction des quantités déversées ». Si les pratiques ne sont pas encore totalement vertueuses, on constate néanmoins que les idées alors prônées par l'association ont fait leur chemin dans les consciences des citoyens et de certains responsables locaux. ■





“ Le champ de l’environnement, selon moi, n’a pas été porté suffisamment par l’association. Cette question a été un peu laissée à des associations spécialisées alors que la consommation est liée directement à l’environnement, à travers la qualité des produits, la sécurité sanitaire... Ce sont des sujets que nous avons du mal à considérer à l’époque. ”

**Daniel Collet**, président d’Indecosa-CGT de 2003 à 2009  
 Extrait de la vidéo en ligne sur le site d’Indecosa-CGT



# INDECOSA-CGT, AUJOURD'HUI



**La défense des droits fondamentaux fait partie de l'ADN de l'association. Ces droits font le ciment de ses combats. Maintenant, plus que jamais, dans un monde en perpétuelle évolution, Indecosa-CGT reste mobilisée.**

**A**venement de la société numérique, dématérialisation des moyens de paiement, diversification des points de vente, co-production des consommateurs, confusion entre canaux d'information et canaux de promotion, échanges et prestations entre parti-

culiers, sont parmi les grandes évolutions récentes de la consommation. Dans le même temps, les consommateurs sont de plus en plus en recherche de qualité pour les produits et les services, et leur sensibilité aux problématiques environnementales s'est accrue. Mais ils sont aussi, de plus en plus, dans une exigence de rapidité.

Ces évolutions sont concomitantes de l'apparition de nouveaux marchés agressifs – nouveaux besoins ? – et de menaces effectives sur les conditions de vie des travailleurs : précarité, pauvreté, exclusions sociale, médicale, numérique, bancaire, scolaire...

Face à ces enjeux parfois paradoxaux, la défense des droits fondamentaux est la base des actions menées quotidiennement par Indecosa-CGT. Ces droits correspondent aux aspirations profondes de l'association d'origine syndicale. Logement, santé, eau et énergie, transports, culture et éducation, services publics... sont les domaines où se tiennent les combats des militants. Que ces combats soient au service du collectif ou au service d'une personne à défendre dans le cadre

*Notre singularité était de pouvoir apporter notre éclairage et nos comportements de militants déjà formés, qui s'étaient déjà confrontés aux problèmes réels dans les entreprises et au-delà. Les militants Indecosa-CGT bénéficiaient d'une expérience que les autres n'avaient pas toujours. C'était souvent un apport important.*

Serge Scipion, secrétaire général d'Indecosa-CGT de 1982 à 1992

## EXIGER L'INFORMATION POUR POUVOIR AGIR

**Fin 2018, Indecosa-CGT 64 se mobilise contre la fermeture d'un bureau de la Poste à Billère. Aujourd'hui d'autres militants s'inspirent de son action. Récit de Patrick Berit-Debat.**

« C'est seulement le 12 novembre 2018 que les habitants de Billère sont informés que le bureau de Poste du plateau va fermer dans quelques jours. Pourtant, depuis février, le maire avait connaissance de ce projet, mais aucune information n'a été diffusée. Et le personnel du bureau ne réagit pas plus que la municipalité. Indecosa-CGT décide alors d'agir : une première pétition, une information aux syndicats, des revendications adressées au maire... Dans ce laps de temps trop court, nous ne pouvons malheureusement pas nous opposer à la fermeture le 1<sup>er</sup> décembre.

Mais en janvier 2019, un collectif citoyen auquel nous participons est formé et récolte 6000 signatures lors d'une nouvelle pétition (Billère compte près de 13 000 habitants). Ce collectif demande notamment que, dorénavant, tous les conseillers municipaux soient informés des projets de fermeture des bureaux de la Poste, et non seulement le maire. Depuis, des camarades de Pau confrontés au même problème s'appuient sur notre expérience. Ils agissent par exemple auprès des commerçants et les informent qu'en acceptant de remplir les missions de la Poste, ils contribuent à la suppression des services publics. »



## LOGEMENT. ET SANTÉ, EMPLOI, RÉUSSITE SCOLAIRE, MOBILITÉS...

**Récit avec Isabelle Rocher d'Indecosa-CGT 37 d'une longue mobilisation pour défendre des logements sociaux contre l'immobilier privé au cœur de Tours.**

« Près de la gare, le quartier Sanitas regroupait 3 899 logements en 2015, dont 92.8% de logements sociaux. En janvier 2016, les habitants, surpris, reçoivent un courrier leur annonçant la démolition programmée de leur logement dans le cadre d'une opération de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Dès ce moment nous comprenons qu'il s'agit pour la municipalité de Tours de récupérer du foncier dans un secteur du centre-ville bien desservi par les transports. Son projet ? Sous prétexte de mixité sociale, y implanter des logements du secteur privé. Que deviendront alors les personnes n'ayant pas les moyens de se maintenir dans ce quartier ?

Avec d'autres associations, nous nous mobilisons très vite, en faisant du porte-à-porte, en allant sur les marchés, en organisant des réunions d'information, en faisant signer une pétition (1 500 signatures collectées) et en envoyant régulièrement des courriers à la Métropole, au Préfet, à l'ANRU.

Des dossiers sont constitués qui structurent nos revendications. Ils concernent la maison de santé, l'emploi, la réussite scolaire, les dysfonctionnements urbains et les nécessaires mobilités douces, la mémoire du quartier et la mixité sociale.

Trois ans après, le combat n'est pas terminé. En janvier 2019, suite à l'Appel à projet innovant (API) lancé par la ville, nous avons présenté un projet bâti autour du centre social dont la superficie serait doublée. Le résultat sera connu fin décembre 2019. En 2023 le parc social locatif devrait être de 81.6%. Nous restons attentifs et mobilisés pour la suite. »



d'un litige, les associations qui les mènent sont présentes dans une grande partie du territoire (voir carte des associations page 40).

Pour défendre les droits des consommateurs, Indecosa-CGT fait aussi entendre sa voix au sein de nombreuses instances essentielles comme le Conseil national de la consommation, l'Association française de normalisation (AFNOR), les commissions de surendettement, les conseils d'administration de bailleurs sociaux, et beaucoup d'autres. Cette représentation lui permet de défendre ses convictions et de faire valoir les valeurs de la CGT.

La dimension internationale de l'action consumériste est aujourd'hui une nécessité. Indecosa-CGT y prend sa place au sein de l'European Consumer's Union (Ecu). L'Ecu est composée de vingt-deux associations de consommateurs de seize États membres de l'UE. L'Ecu agit conformément à tous les principes européens et s'efforce de promouvoir la solidarité sociale ainsi que la protection des droits des usagers et des consommateurs aux niveaux national et européen dans tous les domaines qui les intéressent. ■

## INDECOSA-CGT ET LA SANTÉ

L'association est reconnue comme association nationale de défense des usagers de la santé depuis 2014, agrément renouvelé en 2019 pour 5 ans. Cette reconnaissance permet aux représentants d'Indecosa-CGT de siéger dans les instances de concertation aussi bien dans les cliniques, les hôpitaux ou au niveau des Agences régionales de santé (ARS). Les représentants des usagers (RU) interviennent dans les conseils de surveillance des établissements de soins et au sein des commissions des usagers. Cette instance est composée de RU, de membres de la direction de l'établissement et de représentants du personnel médical et non médical.



“ La particularité de la CGT est de défendre les salariés, mais aussi avec Indecosa-CGT, de travailler véritablement sur les modes de consommation et derrière, sur les modes de production, et derrière encore, il y a les salariés. Indecosa-CGT fait perpétuellement le lien entre les produits que l'on consomme et ceux qui les produisent. ”

Gilbert Garrel, président de l'Institut d'histoire sociale (IHS) de la CGT

# « L'ASSOCIATION SAIT SE METTRE À L'ÉCOUTE DES PLUS FRAGILES »

**Le point avec Martine Sellier, présidente d'Indecosa-CGT, sur l'évolution et les perspectives de l'association, ses forces et ses fragilités, son utilité dans la société et au sein de la CGT.**

**Quel regard portes-tu sur l'association aujourd'hui ?**

Je vois une association en plein essor qui a beaucoup progressé sur le plan national et au niveau des territoires, mais aussi à l'international depuis son adhésion à l'Écu. J'en veux pour preuve qu'avec quatre autres associations de consommateurs parmi les plus représentatives de France, Indecosa-CGT bénéficie de la « reconnaissance spécifique ». Celle-ci nous accorde des droits plus importants que l'agrément classique, notamment en matière de représentation au sein du Conseil national de la consommation (CNC). Nous avons, de plus, en 2014 obtenu l'agrément « santé » qui nous a été renouvelé cette année.

Néanmoins, je sais qu'Indecosa-CGT, bien que davantage structurée aujourd'hui, a encore besoin de se renforcer grâce à l'engagement d'encore plus de bénévoles et de militants.

**Comment a-t-elle évolué depuis ton arrivée à la présidence en 2014 ?**

Durant mes deux mandats et conformément à nos objectifs, outre les agréments dont je viens de parler, nous avons connu un réel développement en région avec la création de plusieurs nouvelles associations ou le réveil d'autres qui étaient en sommeil. L'activité s'est également développée. Tous en confirmant notre engagement en matière de défense individuelle, nous avons renforcé notre action revendicative. Pour preuve, notamment, la rédaction des fiches revendicatives ou l'organisation de journées d'étude et de colloques de haut niveau. L'activité logement, aussi, a bien progressé avec maintenant une centaine d'administrateurs élus chez les bailleurs sociaux. Enfin, les problématiques environnementales et l'alimentation sont mieux prises en compte dans nos actions.

**Quelles sont ses principales qualités, ses points forts ?**

Je connais à Indecosa-CGT deux qualités essentielles. La première c'est qu'elle sait se mettre à l'écoute des

plus fragiles, des plus démunis, à l'écoute de tous les problèmes que rencontrent nos concitoyens. Elle le démontre chaque jour par exemple en accompagnant des personnes surendettées.

Ensuite, une autre de ses qualités, est qu'elle est une des seules associations à être à ce point soucieuse à la fois de la qualité des produits consommés, et des conditions dans lesquelles ils sont fabriqués. Je vois-là une réelle spécificité et un vrai atout.

**Et ses principaux défauts sur lesquels il faut encore travailler ?**

Son défaut est celui que connaît constamment le monde associatif quel que soit son domaine d'intervention : l'épuisement de ses forces vives et la difficulté à les renouveler. Il faut dire que face au désengagement de l'État, nous assurons bénévolement, plus souvent qu'à notre tour, des missions de travailleurs sociaux. Il s'agit d'un service rendu à la nation non reconnu, épuisant, et qui requiert de nos militants une grande disponibilité et un esprit ouvert. En ce sens, c'est aussi une qualité !

**Les modes de consommation évoluent, générant de nouveaux points de vigilance, de nouveaux combats. Quels sont-ils ?**

Incontestablement, le e-commerce nous mobilise beaucoup. D'abord parce que dans un cadre juridique balbutiant, les litiges sont plus complexes à traiter. Ensuite, parce que la fracture numérique que nous connaissons génère beaucoup de violence. Nous vivons réellement une ère nouvelle, agressive, une casse sociale où l'individualisation prend le pas sur le lien social et où le consommateur est sans cesse responsabilisé et culpabilisé. Je pense aux plus fragiles, éloignés du numérique, mais aussi à beaucoup d'autres qui ne trouvent plus devant eux que des machines pour communiquer avec les services publics ou avec leur banque. Le numérique enferme les consommateurs dans un système déshumanisé.

**Les questions environnementales sont à présent incontournables. Comment est-ce que Indecosa-CGT les prend en compte ?**

Sans nier l'utilité de l'action individuelle, que chacun



« Face au désengagement de l'État, nous assurons bénévolement, plus souvent qu'à notre tour, des missions de travailleurs sociaux. Il s'agit d'un service rendu à la nation non reconnu, épuisant, et qui requiert de nos militants une grande disponibilité et un esprit ouvert »



cher d'autres associations pour, ensemble, dénoncer par exemple les manques de moyens et de personnel dans les services de psychiatrie ou de pédiatrie. Dénoncer aussi la délocalisation hors Union européenne de la fabrication des médicaments et la pénurie organisée de certains d'entre eux. Grâce à cet agrément, nous apportons notre regard spécifique dans un secteur, certes nouveau pour nous, mais qu'il était important que nous investissions.

### **L'action internationale semble s'affirmer. Quels sont tes objectifs dans ce domaine ?**

Il est plus que jamais essentiel de traiter un grand nombre de dossiers à l'échelon européen, voire international. C'est une évidence ! Il suffit d'écouter les informations pour se rendre compte que la consommation, comme le commerce, ne connaît pas de frontières. Quels sont alors les contrôles et les protections mis en place par l'UE ? Comment contrer la circulation des produits frauduleux ? Comment protéger les consommateurs ? Les règlements européens ne sont pas à la hauteur des besoins de sécurité des citoyens. Notre adhésion à l'Écu a pour objectif de réfléchir et d'agir à cet échelon. Et comme pour nos actions nationales, nous apportons notre spécificité, soit le souci des conditions de production des biens de consommations. C'est dans cet esprit que nous avons organisé deux colloques sur la face cachée des produits, l'un sur le travail des enfants, l'autre sur le changement climatique.

“ Notre priorité est de poursuivre le renforcement des associations et notre maillage territorial. J'aimerais notamment que l'on s'implante davantage dans les hôpitaux, dans les entreprises...”

### **Quelles sont, selon toi, les priorités de l'association pour les années à venir ?**

Notre priorité est de poursuivre le renforcement des associations et notre maillage territorial. J'aimerais notamment que l'on s'implante davantage dans les hôpitaux, dans les entreprises...

Ensuite notre action internationale doit être poursuivie avec détermination. Et enfin, nous devons continuer à travailler nos revendications en lien avec les évolutions de la société.

### **Un souvenir particulièrement marquant ?**

Difficile de n'en citer qu'un... Disons notre premier colloque européen. D'abord parce qu'il a été l'aboutissement d'un énorme travail, et ensuite parce que cet événement a démontré la capacité d'Indecosa-CGT de porter des sujets à la hauteur d'enjeux de société fondamentaux. C'est aussi par ce type d'action que nous démontrons notre nécessaire complémentarité au sein de la CGT.

### **Un mot pour tous les camarades qui font vivre l'association ?**

Je souhaite témoigner à tous nos bénévoles mon admiration pour le travail énorme qu'ils réalisent dans les associations, les Unions locales, les entreprises... Ils sont la colonne vertébrale d'Indecosa-CGT, notre force de proposition, notre force d'action. Sans eux, l'association n'existerait pas. ■

pratique selon ses moyens, nous refusons de culpabiliser les citoyens dans leur vie de tous les jours. Pour nous, les grands responsables des menaces qui pèsent sur la planète sont les États et les grands émetteurs de gaz à effet de serre et de pollutions. Les consommateurs, eux, ne réclament pas le suremballage, ne souhaitent pas augmenter la quantité de leurs déchets, ne recherchent pas spécialement les produits toxiques... Soyons clairs, les choses doivent d'abord se régler au niveau industriel, où il existe beaucoup de contradictions à résoudre, et la transition vers un monde plus vertueux ne se réalisera qu'avec une réelle volonté politique.

### **Indecosa-CGT a obtenu l'agrément « santé ». Qu'est-ce que cela a changé concrètement ?**

Nous avons, par cet agrément, obtenu la possibilité de représenter les intérêts des patients dans diverses instances hospitalières ou de santé publique. Nous pouvons ainsi pratiquer la défense des usagers des établissements de santé à titre individuel et collectif. On peut en outre ester en justice. Une possibilité que nous n'avions pas auparavant, notamment au moment du scandale du Médiateur.

Notre objectif, avec cet agrément, est de nous rappro-

# INDECOSA-CGT EN FRANCE

- 88 points d'accueil départementaux
- 220 antennes locales ou zones d'activité
- 15 antennes dans les grandes entreprises
- 13 correspondants régionaux

